

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 03 Novembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 68

Pouvoirs : 11

Membres votants : 79

Date de la convocation : 23/10/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 3 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Sébastien, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame MABIRE Dominique, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

Délibération n° 175/2020 : Musique- Projet « Chantons ensemble »- Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du fonctionnement

Les projets du réseau conservatoire et écoles de musique s'inscrivent dans la continuité du projet de territoire voté par la délibération 163-2018 du 5 juillet 2018, du projet social de territoire voté par la délibération 227-2018 du 13 décembre 2018, ainsi que du projet culturel de territoire voté par la délibération 212-2019 en date du 18 décembre 2019 et qui court de 2019 à 2023.

La délibération 228-2018 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 a maintenu d'intérêt communautaire le réseau des écoles de musiques situées à Brionne, à Beaumont le Roger, à Serquigny et le conservatoire à rayonnement intercommunal situé à Bernay.

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur de l'action culturelle, la DRAC Normandie soutient des projets au titre du dispositif « plan chorale, chantons ensemble ».

La volonté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) est de proposer un accès à la culture pour le plus grand nombre.

A la demande de l'Education Nationale, il est proposé au réseau du conservatoire et des écoles de musique de participer en tant que prestataire au projet « chantons ensemble 2020-2021 », en partenariat avec la DRAC Normandie.

Ce projet touche 19 classes de la circonscription de Bernay implantées dans les communes de :

- Commune déléguée de la Barre en Ouche
- Bernay (Jean Moulin)
- Calleville
- Capelle les Grands
- Grand Camp
- Commune déléguée de Landepereuse

Cinq agents de l'IBTN travailleront sur ce projet, il s'agit de quatre enseignants spécialisés et d'un régisseur.

Le projet se compose de 10 chants à arranger, reprendre, enregistrer et à jouer lors de deux demi-journées de restitution.

Le temps nécessaire à l'exécution du projet est le suivant :

24h de présentation : 2 professeurs x 6 écoles x 2h

20h d'arrangement : 10 morceaux x 2h

15h d'enregistrement : qui comprennent les enregistrements, le mixage et la diffusion auprès des écoles.

30h restitution : 2 x ½ journée (3 heures de présence) x 5 personnels

Soit un total de 89h

Le conseil communautaire a fixé à 55€ par la délibération 114/2019 du 23/05/2019 le coût horaire de la mise à disposition d'un agent.

Il est prévu la mise à disposition gratuite du studio d'enregistrement ainsi que le prêt de matériel de sonorisation pour les restitutions (pour une valeur estimée à 1 500€). De plus, la mise à disposition du Directeur du Conservatoire pour le suivi du projet sera gratuite (pour une valeur estimée à 500€).

De ce fait, le coût total du projet se porte à **6 895€** (55€ x 89h : 4 895€
+ 1 500€
+ 500€)

L'Education Nationale participe à hauteur de 895€.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention de la DRAC pour un montant le plus élevé possible.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la DRAC Normandie au titre du fonctionnement du réseau du conservatoire et des écoles de musiques.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	11	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201103-175_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020